



## Association Kinozoom

Siège social : 8 rue de l'ancien hôpital - 85200 - Fontenay-le-Comte

Site du festival : [www.festivalfilmfontenay.com](http://www.festivalfilmfontenay.com)

Email : [infos.kinozoom@gmail.com](mailto:infos.kinozoom@gmail.com)

### 11<sup>EME</sup> FESTIVAL DU FILM DE FONTENAY-LE-COMTE - De la Littérature au Cinéma - DU 20 AU 26 MARS 2023

#### RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES

**Préambule** • Le concours de courts-métrages du Festival du Film de Fontenay-le-Comte - De la Littérature au Cinéma organisé par L'ASSOCIATION KINOZOOM a pour objectif de révéler et de mettre en valeur, en les confrontant au public et à deux jurys, des productions audiovisuelles ayant trait à la littérature.

**Article 1** • Le concours de court-métrage du Festival du Film de Fontenay-le-Comte est ouvert à tous.

**Article 2** • Chaque participant est invité à réaliser un court-métrage d'une durée maximum de **vingt-cinq minutes (génériques compris)** sur le thème imposé de la **LITTÉRATURE**. Il doit s'agir d'une adaptation et/ou d'une évocation explicite de la littérature à travers le portrait d'un auteur, la mise en scène de l'acte d'écriture... Tous les genres cinématographiques sont acceptés (fiction, documentaire, expérimental, animation etc.).

**Article 3** • Les frais d'inscription sont fixés à **10,00 €**, soit une cotisation à L'ASSOCIATION KINOZOOM, qui devront être joints à la **FICHE D'INSCRIPTION** et au court-métrage soumis au concours. Ces frais doivent être réglés par virement sur le compte de **L'ASSOCIATION KINOZOOM** ou par chèque à l'ordre de **L'ASSOCIATION KINOZOOM**.

**Article 4** • L'inscription doit être effectuée **au plus tard le 20 janvier 2023** accompagnée des éléments suivants:

- **LE COURT-MÉTRAGE** sous la forme d'un **LIEN DE VISIONNAGE** et/ou d'un **FICHER NUMÉRIQUE** à télécharger.

- **LA FICHE D'INSCRIPTION** à remplir via le site du festival: [www.festivalfilmfontenay.com](http://www.festivalfilmfontenay.com).

- **UN RÈGLEMENT DE 10,00 € POUR LES FRAIS D'INSCRIPTION PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ASSOCIATION KINOZOOM OU PAR VIREMENT BANCAIRE.**

- **UNE OU DES PHOTOGRAPHIES** représentatives du court-métrage proposé sous **FORMAT DE FICHER NUMÉRIQUE.**

Ces éléments doivent être envoyés par voie postale à:

**FESTIVAL DU FILM DE FONTENAY-LE-COMTE - CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES**  
**8 rue de l'ancien hôpital - 85200 - Fontenay-le-Comte**

Et/ou par courriel (pour les fichiers numériques) à:

**[infos.kinozoom@gmail.com](mailto:infos.kinozoom@gmail.com)**

**Article 5** • **Le Festival du Film de Fontenay-le-Comte - De la Littérature au Cinéma** comporte deux sections :

- **LA COMPÉTITION** présente un ensemble de films qui concourent pour les prix suivants:

**Prix du Jury**

**Prix des Lycéens**

**Prix du Public**

Les dotations liées à ces prix seront précisées quelques semaines avant le début du **Festival du Film de Fontenay-le-Comte**.

- **LE PANORAMA** : conformément à ses objectifs d'ouverture et de confrontation d'expériences diverses, le **Festival du Film de Fontenay-le-Comte** présentera un Panorama des œuvres soumises au concours mais non retenu pour la compétition.

Pendant la durée du Festival, **une vidéothèque proposera des visionnages à la demande** des courts-métrages des deux sections et des courts-métrages primés les années précédentes.

**L'ASSOCIATION KINOZOOM** assure la sélection des deux sections. Les décisions des organisateurs quant à la sélection sont sans appel.

**L'ASSOCIATION KINOZOOM** tranche sur toutes les questions non prévues par le règlement, ses décisions sont sans appel.

**Article 6** • Tout réalisateur participant déclare être régulièrement propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, représentation et diffusion de son film. Il garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires aux diffusions visées ci-dessus. A titre d'information, l'utilisation des œuvres musicales préexistantes dans un film nécessite l'autorisation écrite des ayants-droits.

**Article 7** • Pour toute participation au concours d'un mineur, les organisateurs exigent un accord préalable des personnes représentant l'autorité parentale dudit mineur.

**Article 8** • En s'inscrivant au concours, l'auteur autorise **L'ASSOCIATION KINOZOOM** à utiliser et à diffuser librement, et à titre gracieux le film présenté dans le cadre du concours du **Festival du Film de Fontenay-le-Comte**. La propriété intellectuelle du film et son usage ultérieur restant, bien entendu, acquise à son auteur.

**Article 9** • Un courrier du **Festival du Film de Fontenay-le-Comte** vous informera de la sélection du court-métrage et de son classement dans la section Compétition ou Panorama.

Pour les sélectionnés en Compétition ou Panorama :

**Une copie de diffusion**, devra être déposée ou envoyée au Cinéma Le Renaissance - 8 rue de l'ancien hôpital - 85200 - Fontenay-le-Comte, **avant le dimanche 27 février 2023**. Ces copies de diffusion devront obligatoirement être **au format numérique**, de préférence en **DCP**.

Toute œuvre non déposée au format de diffusion demandé à cette date ne pourra être projetée en salle.

**Article 10** • Pendant le Festival, la présence des réalisateurs et de membres de l'équipe est vivement souhaitée lors de la diffusion du court-métrage, Le Festival du Film de Fontenay-le-Comte se voulant un lieu de rencontre et de débat. Vous recevrez une invitation à la séance correspondante, nous vous prions de prendre vos dispositions afin d'y participer.

**Article 11** • Les informations sur les participants, recueillies par les organisateurs à l'occasion du concours ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout participant ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à **L'ASSOCIATION KINOZOOM**.

**Article 12** • L'inscription au concours de courts-métrages du **Festival du Film de Fontenay-le-Comte** implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Les organisateurs du concours se réservent le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement et à le modifier

Le réalisateur et/ou le producteur s'engagent:

- à avoir pris connaissance du règlement du Festival du Film de Fontenay-le-Comte et à le respecter.
- à avoir acquitté les droits de reproduction et de diffusion des éléments sonores et/ou visuels inclus dans l'œuvre présentée, et avoir obtenu des personnes filmées l'autorisation de diffuser leur image lors du Festival du Film de Fontenay-le-Comte

Le réalisateur et/ou le producteur

(Nom, prénom, titre du film, date et signature avec la mention lu et approuvé)

**11<sup>EME</sup> FESTIVAL DU FILM DE FONTENAY-LE-COMTE**  
- De la Littérature au Cinéma -  
DU 20 AU 26 MARS 2023

**Association Kinozoom**

Siège social : 8 rue de l'ancien hôpital - 85200 - Fontenay-le-Comte

Tél: 06 14 02 90 03

Site du festival : [www.festivalfilmfontenay.com](http://www.festivalfilmfontenay.com)

Email : [infos.kinozoom@gmail.com](mailto:infos.kinozoom@gmail.com)

